

prise dans les districts électoraux de Hamilton-Est et Hamilton-Ouest.

68. YORK-EST qui se compose de cette partie du comté de York, située au sud du township de Whitechurch, à l'est du centre de la rue Yonge, au nord de la cité de Toronto, et comprenant le village de Stouffville.

69. YORK-NORD qui se compose de toute cette partie du comté de York située au nord de la limite méridionale des townships de York-Nord et Whitechurch, à l'exception du village de Stouffville.

70. YORK-SUD comprenant toute cette partie du township de York non comprise dans le district électoral de York-Ouest, la ville de Weston et le village de Forest-Hill.

71. YORK-UEST qui se compose de toute cette partie du township de York située à l'ouest d'une ligne tracée comme il suit: Commencant aux limites de la cité de Toronto à l'intersection de la ligne centrale de Weston-Road et de la ligne centrale de l'avenue Northlands, de là vers le nord le long de la ligne centrale de Weston-Road jusqu'à son intersection avec l'avenue Lambton, de là vers l'ouest le long de la ligne centrale de l'avenue Lambton jusqu'à la rivière Humber, le township d'Etobicoke, les villes de Mimico et New-Toronto et les villages de Long-Branch et Swansea.

CITÉ DE TORONTO.

La cité de Toronto est divisée en onze districts électoraux, nommés et décrits comme suit:

72. BROADVIEW borné à l'est par la ligne centrale du prolongement de l'avenue Leslie à la limite sud de la cité et au nord le long de la ligne centrale de l'avenue Leslie à la ligne centrale de l'avenue Eastern et à l'ouest le long de la ligne centrale de l'avenue Eastern à la ligne centrale de l'avenue Rushbrook, et au nord suivant la ligne centrale de l'avenue Rushbrook à la ligne centrale de la rue Queen; de là à l'ouest le long de la ligne centrale de la rue Queen à la ligne centrale de l'avenue Jones; au nord suivant la ligne centrale de l'avenue Jones à la ligne centrale de l'avenue Danforth; de là vers l'ouest suivant la ligne centrale de l'avenue Danforth à la ligne centrale de l'avenue Langford; de là au nord suivant la ligne centrale de l'avenue Langford aux limites de la cité; de là vers l'ouest suivant les limites de la cité au centre du chenal de la rivière Don; de là vers le sud et l'ouest suivant le centre du chenal de la rivière Don à l'endroit où ladite rivière entre dans la baie de Toronto; de là vers le sud suivant